

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 15 DECEMBRE 2022

N° 24

Le Conseil Municipal a été convoqué le 09 décembre 2022 pour le jeudi 15 décembre 2022 à 19h00.

Ordre du jour joint à la convocation.

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, à 19h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARTE Claude, M CARMINATI Alexandre ; Mme TRENTESAUX Claudine, adjoints.

Mmes FROMENT Josette, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, DUSSURGET Jean.

Excusés : Mmes BAILLY Delphine, NAGA Cécile et Mrs POMMERUEL Christian, THEVENARD Sébastien, JARNET Ludovic.

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Mme BAILLY Delphine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme MICHAUD Gaëlle

Mme NAGA Cécile a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette

M POMMERUEL Christian a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TRENTESAUX Claudine

M THEVENARD Sébastien a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M PIVET Sylvain.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Cécile TAVEL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le Procès-verbal du compte rendu de séance du 17 novembre 2022.

Schéma de mobilité et Label des Petites Villes de demain

Présentation de Mme Marie-Luce Georget, Cheffe de projet Petites Villes de Demain.

Présentation par Mme Sandrine Houdin (CAUE) du guide des premières orientations stratégiques du schéma de mobilité.

Les avancées sur le schéma des mobilités

Apaiser les déplacements, limiter l'usage de la voiture, améliorer la pratique du vélo, stationner, faire des rues des espaces de rencontres, faciliter les déplacements professionnels ... autant de questions au cœur des échanges qui se sont tenus ces derniers mois avec les habitants et les élus de Ceyzériat dans le cadre de cette réflexion.

Accompagnée par le CAUE de l'Ain (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de l'Ain), la commune a ainsi organisé 3 temps d'échange afin de répertorier les « points noirs », d'identifier les secteurs clés sur lesquels intervenir et de proposer des solutions d'aménagement.

Ce travail fera l'objet d'une présentation lors de la réunion publique du mardi 21 février au centre festif. Chacun est le bienvenu pour contribuer à la réflexion et réagir aux pistes de travail proposées.

En parallèle, la commune approfondit la réflexion autour de plusieurs axes :

- La mobilité des collégiens : une enquête « mobilité » à destination des collégiens en association avec l'équipe enseignante du Collège Lucie Aubrac sera lancée en février 2023
- La requalification de l'Avenue du Revermont : une étude des flux de stationnement est en cours et un travail de programmation urbaine et paysagère sera amorcé dans le courant de l'année 2023 pour préparer l'arrivée de la voie verte prévue en 2025.

Ainsi, la réflexion est globale, elle associe les habitants et s'inscrit dans la durée.

Diagnostic partagé de la commune

En lien avec l'écriture du programme d'actions, la cheffe de projet Petites Villes de Demain a animé une 1^{ère} séance de travail avec la commission urbanisme afin de présenter un diagnostic thématique de la commune (socio-démographie, économie, commerce, logement...) afin de dégager des 1ères pistes d'actions.

Etude sur les logements vacants

Suite à la présentation du diagnostic, un travail de recensement et de caractérisation des logements vacants va être mené par le biais de la plateforme de l'Etat.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. Conseil d'agglomération du 12 décembre 2022.

Mme Isabelle Franck présente le compte rendu du Conseil d'agglomération qui s'est tenu le 12 décembre.

Le conseil a entériné la modification des représentants des communes dans les organismes extérieurs avec notamment pour le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze la nomination de M. Pascal BRANCHE Titulaire en remplacement de Mme Josette FROMENT qui devient suppléante

-Le débat d'orientation budgétaire a ensuite été présenté par Monsieur Walter Martin avec pour objectif de continuer d'avancer dans les investissements prévus tout en tenant compte du contexte actuel, soit :

- Des recettes instables par des décisions externes et toujours sous réserves des débats actuels sur la loi de finances 2023 (notamment la révision des bases locatives, la suppression de la CVAE...)

- Des recettes volatiles (foncières, fraction de TVA calées sur l'inflation nationale, le versement mobilité calé sur la dynamique de l'emploi local). Des recettes volatiles mais qui devraient être dynamiques en 2023
- Côté dépenses + 4 M€ : une inflation omniprésente (énergie, masse salariale, transports publics) et sur les consommables et matériaux, et des taux d'intérêts plus hauts
- 2021 : Année COVID / 2022 : année de choc budgétaire. 2023 annonce une capacité de désendettement et une épargne brute fortement dégradée. Seul un cadrage strict des dépenses de fonctionnement (hors énergie et masse salariale) permettrait de garder une orientation budgétaire soutenable.
- Le scénario cible retenu à ce jour est :
 - o 160 M€ PPI (Plan Pluriannuel d'investissements) +11 M€ pour la voirie
 - o 21 M€ de recettes de subventions attendues
 - o -0.5 M€ effort de frais de fonctionnement
 - o Objectif : Maintien des dettes à 104 M€ fin 2026 pour garder une capacité de désendettement à 8 ans en fin de mandat
 - o Vigilance accrue sur les budgets annexes Gestion déchets et Assainissement qui dans ce contexte de forte inflation peine à être à l'équilibre

En conclusion les perspectives financières sont incertaines : Le contexte d'inflation forte (produits comme dépenses) nécessitera une discipline toute en sauvegardant les orientations tant en investissement qu'en fonctionnement pour voter un budget équilibré en 2023.

-Le centre de santé :

La Communauté d'Agglomération souhaite inscrire la politique qu'elle mène en faveur de la consolidation de l'offre de soins dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire. Dès lors il a été proposé de compléter la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence par des actions spécifiques et notamment par la construction ou l'acquisition, l'aménagement et la gestion d'un centre de santé éventuellement doté d'antennes intercommunales sur le Territoire de la communauté d'Agglomération afin de pouvoir notamment recruter des médecins salariés et être labellisés par la Sécurité Sociale. Ce dossier est travaillé en collaboration avec le département qui poursuit également une politique active pour lutter contre la désertification médicale. Aucun lieu n'est à ce jour défini pour ce centre de santé. La présente délibération vise à engager la démarche et être prêt administrativement lorsque la possibilité d'accueillir des médecins se présentera.

-Délibération CADRE Energie

Rappel des engagements :

- Réduire la consommation de 33% d'ici 2030
- Développer les ENRR (Energies Renouvelables et de Récupération) pour produire 750 GWH /an en 2030 soit 1/3 de notre consommation

La filière ENRR aujourd'hui c'est :

- Bois énergie 49%
- Hydroélectrique 15.5 %
- Méthanisation 15 %
- Géothermie et PC indiv 17%
- Solaire 3 %
- Récupération (OVADE)
- Eolien avec 2 projets en cours de développement
- Hydrogène (réservoir)

6 principes d'actions :

- Primauté des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique
- Pour un mix énergétique des ENRR
- Vers un modèle décentralisé
- Pour un retour de Valeur ajouté sur le territoire
- Pour des projets portés localement
- Privilégier l'usage de l'énergie non transformée

Quels leviers pour développer les ENRR ?

- Des partenaires (SEM LEA, BEC)
- Valoriser et dynamiser les énergies de récupération
- Créer une dynamique d'équipement solaire
- Contribuer à l'équipement du territoire

Le Conseil d'Agglomération par cette délibération a validé les 6 principes d'action de la Communauté d'Agglomération en matière d'ENRR

- Amplifier les mesures de sobriété et efficacité énergétique sur notre territoire afin de réduire notre consommation finale d'énergie,

-Favoriser le déploiement de la filière biomasse bois-énergie, en lien avec la structuration de la filière et la gestion des boisements sur notre territoire, et en appui à la création et extension de réseaux de chaleurs communaux,

-Encourager la réalisation de projets de méthanisation non agricole, notamment à partir des boues d'épuration, de graisses et autres déchets collectés, et suivre le développement des projets de méthanisation agricole, dans le respect des bonnes pratiques en ce domaine,

-Innover en appuyant des projets de géothermie sur notre territoire via des démonstrateurs à identifier,

-Accompagner la croissance de la filière solaire, en proposant des pistes de massification du solaire thermique, en accompagnant le déploiement de toitures photovoltaïques et ombrières sur les parkings, en contribuant à de grands projets emblématiques,

-Développer les énergies de récupération et à ce titre prendre la compétence facultative de création et exploitation de réseaux publics de chaleur partant de la future chaufferie CSR qu'ORGANOM envisage de réaliser sur son site,

-Accompagner les projets éoliens sur notre territoire en lien étroit avec les communes qui souhaitent en déployer,

-Engager notre territoire dans le projet de constitution de stockage d'hydrogène vert sur le site d'Étrez, afin de pouvoir servir de réserves d'ENRR, et dans le déploiement d'un écosystème territorial hydrogène en favorisant les interactions avec les centres de consommation et production voisins.

Conférence annuelle des 1000 élus

L'ensemble des Conseillers Municipaux est invité le 20/01/2023 à 18h30 à la salle des Fêtes de St Denis les Bourg à la conférence annuelle des 1000 élus. Cette conférence sera suivie à partir de 18h30 de la Cérémonie des Vœux de l'Agglomération.

1.2. Extension carrière : promesses de vente. (Délibération N°2022-76)

Dans le cadre du projet d'extension de la carrière, des promesses de vente ont été signées :
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-Approuve les promesses de vente recueillies

-Décide d'acquérir les parcelles suivantes :

-parcelles C 70 (2062m²) au prix de 2100€.

-parcelle C 56 (3112m²) au prix de 3200€

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires, et notamment à signer les actes à intervenir chez Maître Breuil à Ceyzériat.

1.3. Modification du tableau des emplois permanents au 01/01/2023. (Délibération N°2022-75)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réussite d'un agent à l'examen au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe du patrimoine et des bibliothèques, une proposition de promotion interne a été proposée.

Le centre de gestion a en date du 01 décembre 2022 procédé à son inscription sur la liste d'aptitude correspondante.

Monsieur le maire propose donc de modifier le tableau des emplois permanents et de créer un poste à temps complet d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe du patrimoine et des bibliothèques à compter du 01 janvier 2023, afin de nommer l'agent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents de la commune proposé.

**QUESTION N° 2 – Finances, Bâtiments Communaux, Forêt
(C. CARTE)**

2.1. Tarifs du cimetière au 01/01/2023 (Délibération N°2022-77)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas modifier les tarifs concernant le cimetière et de conserver ceux voter pour 2022.

**QUESTION N°3 – Travaux, voirie, sécurité, cadre de vie
(A. CARMINATI)**

3.1. Syndicat des eaux : rapport annuel du délégataire 2022

Monsieur Bourcier présente au conseil municipal le rapport annuel 2021 du délégataire. Le conseil municipal valide ce rapport.

3.2. Réunion Commission Cadre de Vie et Travaux du 07 décembre

Monsieur Carminati rend compte de la réunion de la commission Cadre de Vie et travaux qui portait sur :

- Les travaux de la fin de l'année 2022
- Les travaux sur le « Petit Patrimoine » : Restauration du poids public, nettoyage de l'esplanade Jo Rostagny, nettoyage et mise en valeur de la « Pierre des morts »
- Gestion des eaux pluviales de l'allée de la Biscuiterie et de l'allée des Chartreux (en coordination avec les travaux du supermarché SUPER U).
- Réflexion et études de l'aménagement du carrefour de la sortie du Super U

La commune a réceptionné fin novembre le nouveau tracteur communal

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. Commission urbanisme du 13 décembre 2022

DECLARATIONS PREALABLES

Demande en date du 10 novembre 2022 de Jean-Michel CEVRERO
Sur un terrain situé 91 chemin de Botru

Parcelle(s) N° 365 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1337 m²
Pour la construction d'une pergola bioclimatique

Demande en date du 15 novembre 2022 de Jacques COGIBUS
Sur un terrain situé 120 rue Samuel Guichenon
Parcelle(s) N° 2076 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 854 m²
Pour la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation

Demande en date du 15 novembre 2022 de Pierre BREVET
Sur un terrain situé 41 impasse des Daims
Parcelle(s) N° 402 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 686 m²
Pour l'édification d'une clôture en limite séparative nord

Demande en date du 16 novembre 2022 de Pascal BERTEAUX
Sur un terrain situé 192 rue des Carpates
Parcelle(s) N° 504 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 950 m²
Pour l'édification d'un portail en retrait et d'une clôture en limite de voirie

Demande en date du 25 novembre 2022 de Luc DELERUE
Sur un terrain situé 15ter avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 22 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1194 m²
Pour la pose de panneaux solaires

Demande en date du 25 novembre 2022 de Damien BAECHLER
Sur un terrain situé 537 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 252 Section AD située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1335 m²
Pour la réfection de la toiture

Demande en date du 28 novembre 2022 du Conseil Départemental de l'Ain
Sur un terrain situé 29 rue Léon Morand
Parcelle(s) N° 785, 805, 636 & 271 Section AM située(s) en zone UE
D'une superficie totale de 5948 m²
Pour la modification de toiture de quatre logements

Demande en date du 06 décembre 2022 de Pascal et Monique WOLFF
Sur un terrain situé 4 allée des Ecureuils
Parcelle(s) N° 451 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 671 m²
Pour l'isolation extérieure de la façade

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

Demande en date du 09 novembre 2022 de Madame GUERRIER
Sur un terrain situé 1031 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 95, 389 & 428 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1257 m²
Projet de construction d'un pavillon de 73m²

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 16 novembre 2022 de Maître Barbara BREUIL

Sur un terrain situé 20 rue Jayr

Parcelle(s) N° 311 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 90 m²

VENTE TREMBLAI / MATHEVET

Demande en date du 16 novembre 2022 de Maître Laure JACQUET

Sur un terrain situé 16 avenue du Revermont

Parcelle(s) N° 807 Section AM située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 665 m²

VENTE MONTANDRAU_MERLE / BENAUD

Demande en date du 16 novembre 2022 de Maître Laure JACQUET

Sur un terrain situé Le Poisy

Parcelle(s) N° 808 et 949 Section AM située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 555 m²

VENTE MONTANDRAU_MERLE / BENAUD

Demande en date du 16 novembre 2022 de SCP MATHIEU PONS

Sur un terrain situé Les Plans

Parcelle(s) N° 180 Section ZA située(s) en zone UX

D'une superficie totale de 376 m²

VENTE CA3B / SCI POLKA

Demande en date du 24 novembre 2022 de Maître Barbara BREUIL

Sur un terrain situé Les Plans

Parcelle(s) N° 2 Section ZA située(s) en zone UX

D'une superficie totale de 4900 m²

VENTE CONSORTS FLOCHON / SCI POLKA

Demande en date du 24 novembre 2022 de SAS MARECHAL GIRAUD BARO

Sur un terrain situé 61 avenue du Revermont

Parcelle(s) N° 645 Section A située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 6752 m²

VENTE ASTIER / MALKA

Demande en date du 30 novembre 2022 de NOTAIRES CONSEILS

Sur un terrain situé avenue du Revermont

Parcelle(s) N° 943, 945 & 946 Section AM située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 648 m²

VENTE BROCHAND DIT RENAUD / RICHER

Demande en date du 07 décembre 2022 de Maître Barbara BREUIL

Sur un terrain situé 576 route des Soudanières

Parcelle(s) N° 392, 416 & 397 Section B située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1870 m²

VENTE VELON / PIGUET MAURE

4.2. Dénomination d'une voie (entre le parc Bouvard et la Route de Jasseron) N° 2022-78

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de délibérer pour officialiser le nom de la rue se situant entre la « Cave des Chartreux » et la « Route de Jasseron ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-décide de nommer la rue entre la Cave des Chartreux et la Route de Jasseron « Allée des Chartreux »

-Cette rue sera inscrite au tableau des voies communales.

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, associations enfance (C. Trentesaux)

5.1 Conseil d'école primaire maternelle du 18 novembre 2022

Le compte-rendu du Conseil d'école est présenté par M. Jean Dussurget.

1- Résultats des élections des parents d'élèves :

Nombre d'électeurs : 301 ; nombre de votants : 86 (65 l'an passé) bulletins blancs ou nuls : 0 (3 l'an passé) ; suffrages exprimés : 86 ; taux de participation : (20.50% en 2021 et 21.05% en 2020).

2- Effectifs de l'école :

Répartition par classe et évolution de l'effectif

Cette année l'effectif total est de 187 élèves pour un effectif prévisionnel envoyé à L'inspection de 185 élèves (2 de moins que le nombre en septembre).

Pour l'année prochaine, 189 élèves annoncés.

2021/2022 186

2022/2023 187

2023/2024 annoncés 189

Le personnel : 11 enseignants dont 4 à temps partagé. 2 Accompagnantes pour 6 élèves en situation de handicap. 7 employés communaux : 2 agents de service ; 1 cuisinier et 5 personnes pour le temps méridien. 4 personnes pour la garderie périscolaire

Pas de Jeune en Service civique

La directrice est déchargée à 75 % les lundis, jeudis et vendredis.

3- Règlement intérieur

Ajout à l'article 11 : « Les élèves qui déjeunent chez eux passent sous la responsabilité de leurs parents au-delà de l'enceinte des locaux scolaires». Le nouveau règlement est approuvé à l'unanimité.

4-Protocole sanitaire :

Cette année le protocole ne comporte que 3 niveaux et un niveau « socle » qui consiste à appliquer les recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention. L'équipe a réalisé un protocole pour l'école qui tient compte de ces niveaux.

5- Temps périscolaires

5.1 Temps méridien point d'information :

Le repas est assuré en 2 services. Remarque des parents d'élèves : la parution des menus sur le site internet est parfois tardive. Les élus ont expliqué que cela s'était effectivement produit plusieurs fois, mais la commune travaille à l'amélioration continue du site (un lien est disponible sur le site pour faire des demandes de correction / amélioration)

5.2 - Garderie point d'information :

Les enfants (environ 40 dont 20 en maternelle) sont regroupés en un seul lieu de 7h15 à 8h20 et de 18h à 18h30, et séparés dans les 2 locaux de 16h30 à 18h00.

Remarque des parents d'élèves : le prix de la garderie est élevé par rapport à d'autres communes. Il n'y a pas de tarif dégressif pour les parents qui ont plusieurs enfants et/ou dont les enfants restent longtemps. Il n'y a pas non plus d'application d'un quotient familial. Il a été expliqué que le prix de la garderie n'avait pas été augmenté cette année. La facturation est faite à la demi-heure pour réduire le coût. La garderie et la restauration scolaire sont des postes déficitaires pour la commune. La dégressivité et l'application du quotient familial restent de vrais sujets à réfléchir pour l'avenir.

6- Sécurité

6.1- Exercice incendie :

Un exercice incendie a eu lieu le 12/09/2022 en présence de l'adjointe chargée des affaires scolaires, M Rivoire et M Paris. Les élèves et le personnel étaient prévenus, l'alarme a fonctionné. Évacuation en bon ordre et dans le calme avec les élèves de maternelle en salle d'EPS.

6.2- PPMS : plan particulier de mise en sécurité.

Il est en place depuis 2011.

Conformément à la législation en vigueur un exercice attentat-intrusion a eu lieu le 26/09/2022 en présence du policier municipal.

Deux autres exercices sont à faire : un exercice risques majeurs en janvier et un exercice incendie.

7- Projets

7.1 Projet d'école

Le bilan a été fait l'année dernière et des priorités ont été fixées. L'équipe est dans l'attente de l'évaluation d'école.

Des actions vont débiter en éducation morale et civique pour le cycle 3 (en lien avec le CME et la municipalité)

7.2 — Le conseil d'élèves

Après un an de pause pour cause sanitaire, le conseil d'école a été relancé, 2 délégués par classe ont été élus. Il a pour mission d'aider à réguler la vie de l'école, le vivre ensemble, un rôle qui contribue à améliorer le climat scolaire. Le conseil impulse des projets. La première décision du conseil a été d'accompagner des associations. Un marché de Noël aura lieu le vendredi 16 décembre à 16H30 au profit de l'association « Enfantin » qui travaille également

avec le CME, Un cahier de liaison sera mis en place entre les élus du conseil d'élèves et ceux du CME.

7.3 - Piscine pour les CE2 et CM1

Les séances de piscine débuteront le 6 décembre et se termineront le 9 mars. Le financement est réalisé par la CA3B.

7.4 — Le Projet musical

C'est un projet financé par la commune en partenariat avec l'intervenant musical de la Maison de La Musique de la Vallière.

Le projet a débuté le 11 octobre 2022 pour une durée de 28 semaines. 7h00 par semaine, 45 minutes par classe.

Les séances se déroulent à l'école de musique car la salle orange est occupée.

Pour le cycle 2, l'objectif est de mettre en musique et en scène un album « L'escargote et la baleine ».

Pour le cycle 3, un projet chorale sur l'industrialisation au 19ème siècle en lien avec l'histoire et les sciences,

Des restitutions auront lieu dans le courant du mois de juin.

7.5 — Le partenariat avec la médiathèque et le CME

Six séances par classe à la médiathèque dont 3 séances avec une animation proposée par Fanny Maréchal. Elle propose également une animation lors de la semaine du court métrage. L'équipe la remercie pour son énergie et son professionnalisme.

Les élections au CME ont eu lieu en octobre. Les élèves de CM2 sont élus pour une année seulement. (il y a eu 20 candidats cette année pour 10 postes.) Certains projets d'élèves non élus ont été retenus (comme les nichoirs pour oiseaux). Les élèves concernés seront invités à venir mener à bien leur projet au sein du CME. L'opération « Bol de soupe » aura lieu le vendredi 27 janvier et les bénéfices seront reversés à l'association «Enfantin».

Cette association collecte des brosses à dents usagées, des stylos, des règles cassées et les transforme en objets. Un bac de récupération sera placé dans le hall de l'école.

Mme Froment remercie l'équipe pour l'accueil qu'elle réserve aux différents projets proposés par le CME.

7.6 Des sorties et des projets communs :

Pour les CE1/CE2, cette année une classe découverte est prévue du 9 au 12 mai pour tous les élèves de CE1 et CE2 soit 71 élèves. Elle se déroulera en Haute-Savoie au Reposoir. L'objectif est de développer l'autonomie, le vivre ensemble mais également de travailler autrement la langue écrite.

Le projet a été envisageable grâce au soutien financier du SOU (5000€), à la subvention du transport par la Région (2800€ un dossier a été déposé).

La commune alloue, à titre exceptionnel, une aide 25 € par élèves soit 1775€.

Le Conseil municipal a été alors fortement remercié pour sa participation

Afin de compléter le budget en impliquant les élèves, deux actions seront menées : la tombola en mars et une vente de tartiflette le 20 janvier (Les élèves prépareront la liste des courses, les commandes, mettront en barquette, calculeront les bénéfices...).

Monsieur Goy, le cuisiner, s'est proposé d'apporter son aide et la municipalité est remerciée pour avoir donné son accord.

8- Achats, travaux et aménagements

Les enseignants ont remercié le Conseil Municipal pour la qualité des travaux réalisés à l'étage. Une liste de différents petits travaux à réaliser a également été dressée.

QUESTION N° 6 – Sport -Action sociale (C. TAVEL)

6.1 Repas du CCAS et colis de fin d'année

Le repas s'est bien déroulé et 42 colis ont été distribués. Des remerciements sont adressés à tous les membres du CCAS, qui ont assuré le service et l'accueil pour la journée du repas et la distribution des colis.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, bibliothèque, actions Patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)

7.1 Tarifs des salles au 01/01/2023

La commission s'est réunie le 08/12/2022 pour étudier le tarif des salles 2023.

L'augmentation proposée l'année précédente était de 2% pour l'ensemble des salles et de 3% pour le tarif Hiver pour les salles concernées.

Cette année suite à la hausse importante des coûts de l'énergie et notamment du gaz, une hausse plus importante est proposée entre 6 et 12 % selon les cas et notamment pour les tarifs hiver.

Le conseil municipal valide les tarifs proposés par la commission.

Tarif du centre festif. (Délibération N° 2022-79)

1 / Associations, Sociétés et Entreprises : assemblées Générales, repas dansants, arbre de Noël, concours de belote, cinéma, théâtre

	<u>Ceyzériat</u>	<u>Arrhes</u>	<u>Extérieur</u>	<u>Arrhes</u>
➤ Salle sans cuisine	277€	76€	809€	221€
➤ Salle avec cuisine	416€	113€	1110€	303€
➤ SONO	110€	30€	132 €	36€

2 / Fêtes familiales, mariages

	<u>Ceyzériat</u>	<u>Arrhes</u>	<u>Extérieur</u>	<u>Arrhes</u>
➤ Salle sans cuisine 1 ^{er} jour	416€	113€	538€	147€
2 ^{ème} jour	367€	100€	440€	120€
➤ Salle avec cuisine 1 ^{er} jour	705€	192€	919€	251€
2 ^{ème} jour	567€	155€	699€	191€

3 / Manifestations commerciales extérieures

➤ Salle sans cuisine	1 378€	Arrhes : 376€
➤ Salle avec cuisine	1 667€	455€
➤ Sono	32€	36€

4 / Arrhes

Une somme sera versée dès la réservation. En cas d'annulation de moins d'un mois avant la location, cette somme ne sera pas restituée au locataire.

5 / Caution

Une caution pour dégradation de 700 € ainsi qu'une caution pour le nettoyage de 450 € seront demandées à la signature du contrat. Elles seront restituées si la salle est rendue propre et en bon état de fonctionnement.

6 / Les dégradations des salles feront l'objet d'une facture séparée.

Tarifs Salle des sports (Délibération N°2022-80)

⇒ **Pour la journée**

- Habitants, Associations et Entreprises de Ceyzériat.....550 €
- Particuliers et Sociétés extérieurs à Ceyzériat.....675 €

⇒ **Pour la demi-journée**

- Habitants Associations et Entreprises de Ceyzériat.....271 €
- Particuliers et Sociétés extérieurs à Ceyzériat.....335 €

⇒ **Tarif horaire**

- Ceyzériat 24 €
- Particuliers et Sociétés extérieurs à Ceyzériat
Pour utilisation en cours de journée, sauf le week-end28 €

Une caution de 700 € pour dégradation ainsi qu'une caution de 450 € pour le nettoyage et remise en état de la salle seront demandées à chaque location. Si celle-ci n'est pas rendue en l'état, ces cautions seront encaissées.

Tarifs des salles (Délibération N°2022-81)

- Tarif hiver applicable du 1^{er} janvier 2023 au 30 avril 2023 et du 15 octobre 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Tarif été applicable du 1^{er} mai 2023 au 14 octobre 2023 :

1 / Salle Peloux

→ Pour une journée

	<u>été</u>	<u>hiver</u>
1.1. – Particuliers, associations et entreprises de Ceyzériat	96€	169€
1.2. – Particuliers, associations et entreprises extérieures à Ceyzériat	195€	276€

→ Pour une demi-journée

	<u>été</u>	<u>hiver</u>
1.1.1. – Associations et Entreprises de Ceyzériat (réunions)	70€	110€
1.2.1. – Associations et entreprises extérieures à Ceyzériat (réunions)	120€	202€

2 / Foyers des anciens

→ Pour une Journée

2.1. – Particuliers, associations et entreprises de Ceyzériat 87€ 159€

3 / Cave des Chartreux

Exposition-vente, Concert payant, Vin d'honneur, Assemblée.

→ Pour une journée

	été	hiver
3.1. – Particuliers, Associations et Entreprises de Ceyzériat	161€	203€
3.2. – Particuliers, associations et entreprises extérieurs à Ceyzériat	230€	306€

Exposition, Concert gratuit

→ Pour une journée

	été	hiver
3.1.1. – Particuliers, Associations et Entreprises de Ceyzériat	55€	85€
3.2.1. – Particuliers, associations et entreprises extérieurs à Ceyzériat	71€	136€

4 / Salle Firmin Bouvard

→ Pour une journée

	été	hiver
4.1. – Particuliers, Associations et Entreprises de Ceyzériat	145€	145€
4.2. – Particuliers, associations et entreprises extérieurs à Ceyzériat	239€	239€

→ Pour une demi-journée

4.1.1. – Particuliers, Associations et Entreprises de Ceyzériat	111€	111€
4.2.1.– Particuliers, associations et entreprises extérieurs à Ceyzériat	183€	183€

5 / Caution

Dégradation : 400€ (salle Firmin Bouvard)

100€(salles Peloux, Foyer des Anciens, et Cave des Chartreux)

Nettoyage et remise en état de la salle : 100€

Cette caution est demandée pour toute attribution à titre gratuit ou toutes locations des salles énumérées ci-dessus. Si celle-ci n'est pas rendue en l'état, ces cautions seront encaissées.

Les dégradations des salles feront l'objet d'une facture séparée

7.2 Commission culture du 08/12/2022

Vœux de la Municipalité :

Les Vœux se dérouleront au Centre Festif le 06/01/2023 à 18h30

L'union Musicale animera le début de soirée le temps d'accueil du Public. Traditionnellement le 1er Adjoint prendra la parole pour le discours de présentation avant l'intervention de Jean-Yves Flochon pour la Municipalité, l'Agglomération et le Département. Mme La Préfète devrait être présente et faire une allocution.

Plusieurs personnes seront mises à l'honneur notamment le basket dont 6 équipes sont championnes de l'Ain, la danse avec Rythm Danse pour leur réussite au Concours et National CND et Célia Richard Championne de Full Contact.

Mmes Colignon et Chavy seront également remerciées leur engagement durant de nombreuses années à la Présidence du Foyer de l'Amitié et de Mélodifolizz

Le verre de l'amitié sera servi en fin de soirée accompagné de la traditionnelle brioche des rois confectionnée par nos boulangers pâtisseries de Ceyzériat.

7.3 Assemblée générale de l'école de musique du 29/11

L'association compte 163 élèves répartis sur 14 communes. L'effectif est stable malgré les incidences du COVID. Ceyzériat et Revonnas étant les communes avec le plus d'élèves.

L'enseignement musical commence dès 4 ans mais peut se poursuivre bien après la majorité puisque 36 adultes sont adhérents actifs de l'association

La Maison de la Musique intervient également dans les écoles de l'ancienne Communauté de Commune de la Vallière dont Ceyzériat avec 187 élèves qui bénéficient de l'enseignement musical de la Maison de la Musique

La hausse des coûts notamment suite à de nouveaux accords salariaux ont obligé l'association à augmenter de 2% les cotisations tout en continuant de permettre aux familles de régler leur adhésion en plusieurs fois.

Le bilan financier fait apparaître une légère perte de 1694 € conséquence de 172 996 € de charges (dont 93% des charges de personnel) et 171 302 € de produits certaines manifestations n'ayant pu avoir lieu en 2021

La Maison de la Musique remercie vivement les communes, Grand Bourg Agglomération et le Conseil départemental pour leur soutien et plus particulièrement Ceyzériat qui met à leur disposition gratuitement 7 salles. Pour rappel la cotisation des communes est de 3.04 € /habitant et la subvention annuelle de l'Agglomération de 40156 € /an

Mme Franck félicite cette année encore la Maison de la Musique pour son dynamisme et sa gestion rigoureuse et leur souhaite réussite pour leurs nombreux projets musicaux programmés pour 2023

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8-1 Demandeurs d'emploi

	H	F	Indemnisables	Non indemnisables	Total
Decembre 2022	60	74	108	26	134

8-2 Prochain conseil municipal

Jeudi 26 janvier 2023 à 20h30

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,

